

Conseil métropolitain du 13 décembre 2019

Les élus de la Métropole Européenne de Lille adoptent le budget pour l'exercice 2020

Le Conseil métropolitain du 13 décembre 2019 a adopté le budget pour l'exercice 2020 de la Métropole Européenne de Lille dont le montant total s'élève à 1 828 M€. Ce budget se caractérise par la maîtrise des dépenses de fonctionnement, une dette qui continue de décroître et un niveau d'investissement élevé. Cette stratégie financière est bâtie sur l'engagement du Président de la Métropole Européenne de Lille, Damien Castelain, dès 2014, de ne pas augmenter la fiscalité. Ainsi les taux de fiscalité seront restés inchangés sur les 6 dernières années et même révisés à la baisse concernant celui de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

« C'est un budget 2020 solide que nous adoptons aujourd'hui, à l'image de tous les budgets votés lors de ce mandat. Ce vote intervient dans un contexte où de nombreuses incertitudes demeurent. Sur les recettes d'abord, puisque l'Etat en s'attaquant à la fiscalité locale, fragilise une fois de plus la capacité à agir de nos collectivités. De nouveau, en 2020, les dotations versées par l'Etat continueront à baisser alors même que la Métropole aura respecté ses engagements financiers pendant toute la durée du mandat. » déclare Alain Bernard, Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille en charge du Budget et des Finances.

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées et une dette en forte diminution

Les dépenses augmentent de 1.1% en fonctionnement soit un niveau inférieur à celui de l'inflation anticipée par les différents instituts de statistique. Cette maîtrise des dépenses permet de dégager une épargne nette de 158 M€ et un taux d'autofinancement de 30% dont la robustesse permet de limiter le recours à l'emprunt. C'est ainsi que l'encours de dette continue de décroître pour la 7^{ème} année consécutive. Son niveau aura ainsi diminué de près d'un demi-milliard d'euros depuis 2013.

Un programme d'investissement ambitieux

Les 522 M€ consacrés aux dépenses d'équipement témoignent de l'ambition de la Métropole de rester l'acteur majeur de la transformation de son territoire.

Les exemples concrets d'investissement au service des habitants et des entreprises sont nombreux. En 2020, la MEL va :

- Soutenir le développement économique dont 13,2 M€ pour la redynamisation des parcs d'activité et près de 18 M€ pour la requalification des friches de Fontenoy Blanchemaille et La Lainière qui deviendront sur le même modèle que nos sites d'excellence existants les futurs viviers de créations d'emploi pour le territoire ;
- Favoriser la qualité de vie dans les quartiers en s'engageant à verser 435 M€ sur 15 ans pour le renouvellement de 13 quartiers en difficulté de la Métropole dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain ;
- Améliorer la mobilité en consacrant notamment 11 M€ aux pôles d'échange et parcs relais ou encore 12 M€ aux pistes cyclables et voies vertes ;
- Contribuer à la transition énergétique avec la construction d'une centrale photovoltaïque (1.6M€) et la poursuite des travaux de l'autoroute de la chaleur.

C'est donc un budget au service des besoins de l'ensemble des acteurs du territoire : habitant, usager des services publics, entreprises. Il s'inscrit résolument vers l'avenir en répondant aux grands enjeux sociétaux actuels en terme notamment de transition énergétique, de mobilité et d'accès à l'emploi et au logement.

A noter que la MEL expérimentera dès cette année [le budget climatique](#), adopté lors du Conseil métropolitain du 11 octobre dernier, sur les lignes consacrées à la voirie. Pour rappel, l'objectif du budget climatique est de venir enrichir les éléments financiers relatifs aux projets et politiques publiques présentés dans le budget par un volet permettant d'appréhender leur impact climatique. C'est un véritable outil d'aide à la décision qui permet à chacun de mesurer de quelle manière les dépenses et en particulier les

investissements participent à atteindre les objectifs nationaux et internationaux de limitation du réchauffement climatique.

À propos de la MEL

Au service des 90 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](#) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis le 18 avril 2014, est composé de 184 membres élus au suffrage universel direct pour 6 ans.



Retrouvez la MEL sur :

Contact presse

Clarisse Neveu

Métropole Européenne de Lille

03 20 21 65 88

cneveu@lillemetropole.fr